

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le mardi le 4 septembre 2018 à 20 h et à laquelle sont présents Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Yves-André Beaulé, Jean Côté, Lison Berthiaume, Nancy Duchaine.

**Mot du maire**

Harold Noël, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2018-122

**Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 4 septembre 2018**

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Lison Berthiaume d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 4 septembre 2018:

- 1. Mot du maire**
- 2. Correspondance**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 4 septembre 2018**
- 4. Adoption du procès-verbal**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 août 2018
- 5. Dépôt de document**
  - 5.1 Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'août 2018
- 6. Administration**
  - 6.1 Avis de motion - Modifications au règlement # 396 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du village de Sainte-Pétronille
  - 6.2 Projet de règlement # 415 modifiant le règlement # 396 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du village de Sainte-Pétronille
  - 6.3 Collectivités en Fleurs – Représentant de la Municipalité de Sainte-Pétronille
- 7. Comptes à payer**
- 8. Divers**
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la session**

ADOPTÉE

2018-123

**Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 août 2018**

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par monsieur Jean Côté d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 6 août 2018.

ADOPTÉE

### **Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'août 2018**

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'août 2018.  
*Sainte-Pétronille*

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
PISCINE	1	4 000,00	0,00
PRÉLÈVEMENT DES EAUX SOUTERRAINES	1	15 000,00	0,00
RÉNOVATION	6	160 000,00	0,00
TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT	1	4 000,00	0,00
<b>Totaux</b>	<b>9</b>	<b>183 000,00</b>	<b>0,00</b>

### **Avis de motion - Modifications au règlement # 396 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du village de Sainte-Pétronille**

Monsieur Yves-André Beaulé donne avis de motion à l'effet de déposer un projet de règlement visant à modifier le règlement # 396, c'est-à-dire le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du village de Sainte-Pétronille.

2018-124

### **Projet de règlement # 415 modifiant le règlement # 396 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du village de Sainte-Pétronille**

Attendu que par le projet de loi 155, l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, ci-après la loi sur l'éthique, a été modifié pour obliger les municipalités à prévoir, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles d'après-mandat similaires à celles que l'on retrouve pour les élus;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par madame Lison Berthiaume :

de modifier le Règlement numéro 396 sur le Code d'éthique des employés de la municipalité par l'insertion, après la règle 8, de la règle 9, libellée de la manière suivante:

Règle # 9 – Après-mandat

Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

1. Le directeur général et son adjoint;
2. Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. Le trésorier et son adjoint;
4. Le greffier et son adjoint;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-125

**Collectivités en Fleurs – Représentant de la Municipalité de Sainte-Pétronille**

Attendu que la Municipalité a participé au concours d'embellissement pancanadien Collectivités en Fleurs;

Attendu que l'évaluation de la Municipalité s'est déroulée en juillet;

Attendu que le dévoilement des résultats se déroulera en septembre prochain à Edmonton;

Attendu que le Conseil souhaite désigner une personne qui représentera la municipalité lors de ce dévoilement;

**En conséquence**, il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par madame Nancy Duchaine :

de nommer M. Yves-André Beaulé comme représentant de la Municipalité et de couvrir ses dépenses de voyage :

Le billet d'avion : 710,73 \$  
L'hébergement : 253,30 \$  
Autre dépense : 250,00 \$  
Total : 1 214.03 \$

ADOPTÉE

2018-126

**Comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé de payer les comptes suivants :

André Goulet	28.74
Bell Canada	273.16
Bell Mobilité	93.22
Buffet St-Émile	776.08
Collectivités en fleurs	183.75
Daniel Laflamme	385.18
Desjardins Sécurité Financière	886.36
Distribution JFC	182.00
Englobe	12 877.20
Ferme Bédard et Blouin	19.55
Gardaworld	147.17
Groupe CT	544.14
Harold Noël	94.13
Hydro Québec	2 313.93
Industries Lam-e	191.34
Janiel	167.16
JMD Excavation	500.14
Laura Bourbeau	250.00
MRC (ordures)	7 770.00
MRC (journal)	574.67
MRC (Service incendie)	75 730.00
MRC (assurance salaire)	928.12
Municipalité St-Pierre	6 930.00
Noël en musiques	600.00

Petite caisse	534.50
Produit Capital	692.30
Receveur général Canada	1 576.10
Réno Dépôt	140.03
Retraite Québec	205.39
Revenu Québec	2 933.73
Salaires - Employés	13 326.72
Salaires - Élus	3 721.50
Sani Bleu	572.58
Scie à chaine Lavoie Ltée	290.82
SEAO	61.78
Société canadienne des postes	252.83
Unicoop	217.96
Valérie Chevanel	3 042.15
Yves-André Beaulé	1 102.93
ZAP communication	716.29
<b>Total</b>	<b><u><u>141 833.65</u></u></b>

ADOPTÉE

### **Activités communautaires**

1. Retour sur le grand rallye (activité multigénérationnelle). L'activité a généré l'intérêt de toutes les générations. L'an prochain, elle se tiendra plutôt en septembre.
2. Expositions de photos de grands jardins à la villa Bagatelle où le Foyer de Charité est à l'honneur. Cet événement se tiendra du 27 septembre au 13 décembre 2018.

### **Période de questions**

2018-127

### **Levée de la session**

La levée de la session est proposée par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté à 21 h 05.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Harold Noël, maire